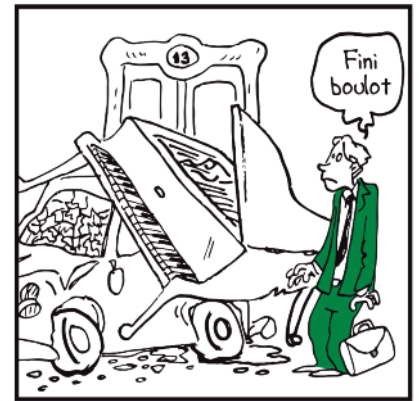
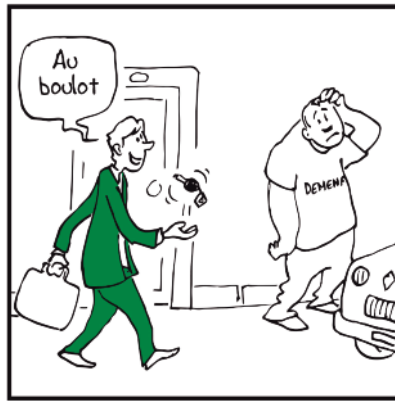


VOUS AVEZ UN PROJET ? PENSEZ AU MICROCRÉDIT PERSONNEL !

Plus de voiture pour aller travailler ?



Besoin de déménager ?



Des frais de santé trop élevés ?



Et vous vous demandez comment financer ?



QU'EST-CE QUE LE MICROCRÉDIT PERSONNEL ?



Le microcrédit s'adresse à tous ceux qui ont des difficultés à obtenir un crédit bancaire classique mais qui disposent d'une capacité de remboursement (même limitée).



Le montant prêté va de 300€ à 3 000€ (et jusqu'à 5 000€ pour des cas exceptionnels).

La durée va de 6 à 36 mois (jusqu'à 48 mois pour des cas exceptionnels).

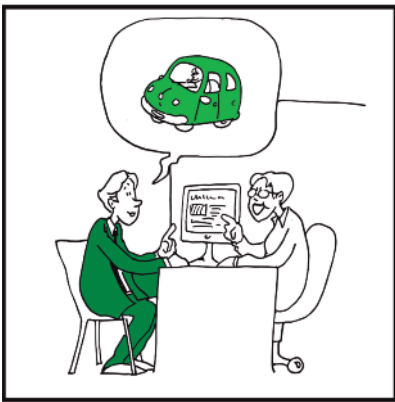
Les intérêts sont à taux fixe et le prêt est remboursé par des mensualités constantes.

COMMENT OBTENIR UN MICROCRÉDIT PERSONNEL ?

Etape 1 : contacter votre CCAS ou un réseau accompagnant (liste sur www.france-microcredit.org).



Etape 2 : constituer votre dossier avec l'aide d'un professionnel.



Etape 3 : attendre la réponse de la banque partenaire.

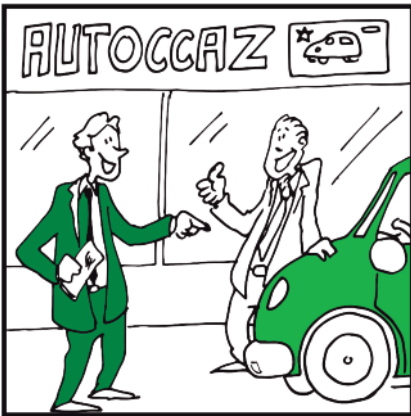


Etape 4 : signer le microcrédit et recevoir les fonds.

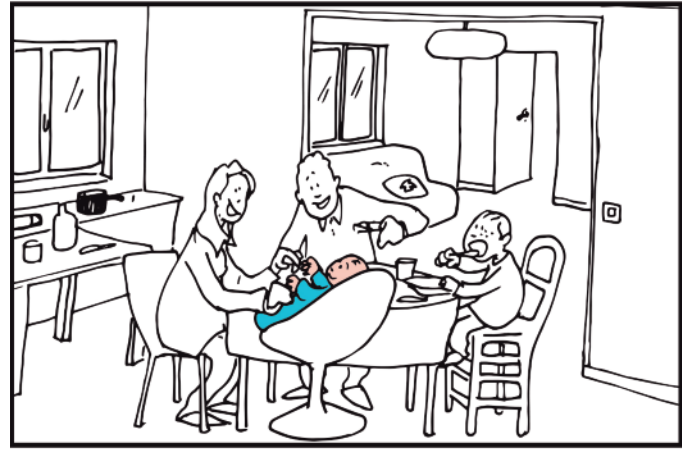


LE MICROCRÉDIT PERSONNEL, PENSEZ-Y !

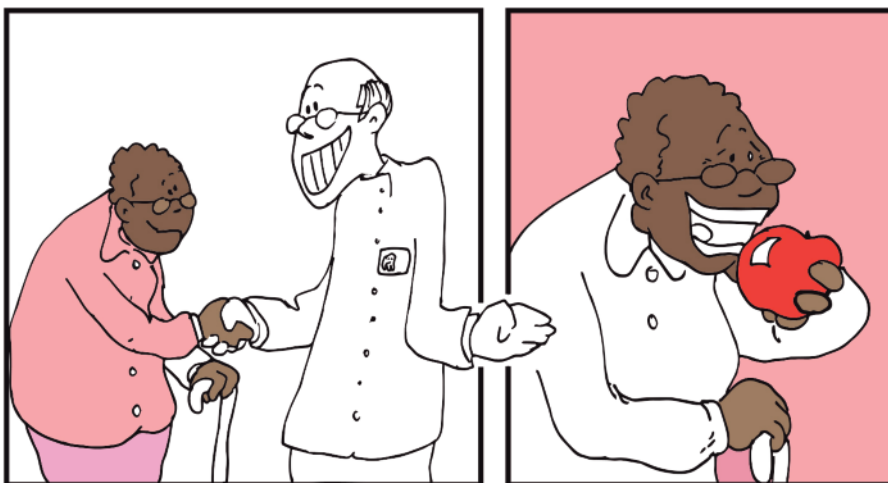
Pour financer un projet de mobilité
(achat ou réparation de voiture, permis de conduire...)



Pour financer un projet lié au logement
(frais de déménagement, achat d'équipement électroménager...)



Pour financer un projet lié à votre santé.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Renseignez-vous auprès de
votre CCAS ou de votre CIAS.

Trouvez une structure
accompagnante sur le site :
www.france-microcredit.org

Avec le soutien du GROUPE

